Septembre
2026



Réunion de rentrée Parents-enseignants

HORAIRES

HORAIRES Ecole Elisée Chatin

8h20/8h30 (fermeture) - 11h30

13h35/13h45 (fermeture) - 16h

Pas d'école le mercredi après-midi

Merci de respecter les horaires pour le bon fonctionnement de l'école

Les jeux en maternelle ne sont pas accessibles

Dépose des élèves

Merci de ne pas vous arrêter en voiture au milieu de la route pour faire descendre ou monter votre enfant

Composition de l'équipe scolaire

6 Classes en maternelle 7 enseignants
+ 6 ATSEM

10 Classes en élémentaire
16 enseignants en élémentaires

5 AESH

1 équipe DAR

2 intervenants : musique et EPS

1 directrice

392 élèves

PS : 64
MS : 45
GS : 44
CP : 43
CE1 : 54
CE2 : 53
CM1 : 44
CM2 : 46

CONTACTS

2 temps pour votre enfant

Scolaire

ce.0382287e@ac-grenoble.fr

04 76 46 58 29

Périscolaire : Cantine et garderie matin et soir

- En maternelle : 06 43 45 55 36
- En élementaire : 07 77 73 63 31

Merci de bien contacter le bon interlocuteur

Contact avec les enseignants uniquement avec le cahier vert ou one ou en passant par la direction
Pas de demande de numéro de portable ou adresse mail à l'enseignant - Merci



Charte Parents-Ecole

Charte Parents-École

Des responsabilités partagées pour la réussite des enfants



Une relation fondée sur le respect mutuel

1. **Le respect entre les parents et les personnels de l'École,** en toutes circonstances, et le rejet de toute forme de violence, d'agressivité ou de discrimination.
2. **Le respect des principes et valeurs de la République,** notamment le principe de laïcité, fondement d'un climat scolaire apaisé.
3. **Le respect du règlement intérieur** qui fixe les règles de fonctionnement de chaque établissement du 1er et du 2nd degré et doit être respecté par tous.
4. **Le respect du contenu des enseignements,** des pratiques pédagogiques et des modalités d'évaluation.



Un dialogue régulier, constructif et apaisé

- **À la rentrée**
 L'établissement présente les règles de vie collective et les priorités éducatives.
- **Tout au long de l'année**
 - L'établissement informe les parents des résultats, des progrès et du comportement de leur enfant.
 - Les parents veillent à la ponctualité et à l'assiduité scolaire de leur enfant.
 - L'établissement veille au respect de la confidentialité des informations et données personnelles transmises par les familles.
- **Une à plusieurs fois par an**
 Les parents participent aux rencontres parents-professeurs. Des temps d'échanges complémentaires peuvent être proposés, à l'initiative de l'établissement ou des parents.

Une coéducation pour le bien-être et la réussite des élèves



L'École et les parents doivent agir ensemble pour :

- → transmettre des valeurs communes ;
- → protéger les enfants contre toutes les formes de violence ;
- → accompagner les enfants dans un usage responsable et raisonné des écrans et des réseaux sociaux.





Parents, devenez partenaires de l'École !

Les parents sont invités à :

- participer aux temps forts de la vie scolaire (portes ouvertes, expositions, célébrations de réussites, etc.) ;
- s'engager dans la vie de l'établissement en tant que représentants élus des parents ;
- prévenir l'établissement de tout problème qui perturberait la scolarité de leur enfant.



Assiduité à l'école

- Prévenir en cas d'absence en envoyant un mail à la directrice
- Obligation d'assiduité scolaire
- En cas d'absence prolongée non justifiée, un dossier d'absentéisme est fait

Sommeil


Une bonne nuit
de sommeil
Le sommeil est INDISPENSABLE à notre ÉQUILIBRE.
il nous permet de reprendre des forces, de nous réveiller en forme et de grandir !
LE TEMPS DE SOMMEIL PAR ÂGE
0 à 12 mois
1 à 12 ans
12 à 18 ans
18 à 55 ans
65 ans et +
Bébé
15 à 18h / Nuit
Enfant
10 à 14h / Nuit
Adolescent
9 à 10h / Nuit
Adulte
7 à 8h / Nuit
Personne âgée
5 à 6h / Nuit

Les écrans


Les enfants & les écrans
Quel écran pour quel âge ?
Tablette smartphone
Télé / DVD
Jeux vidéo
Internet Réseaux sociaux
Autonomie
Durée par jour
Avant 3 ans
déconseillé
surveillance adulte
10 minutes
Entre 3 & 6 ans
programmes jeunesse sans images de violence
surveillance adulte
20 minutes
Entre 6 & 9 ans
programmes jeunesse sans images de violence
adulte à proximité
30 minutes
Entre 9 & 12 ans
programmes jeunesse sans images de violence
Internet surveillé
autonomie
30 minutes
Après 12 ans
autonomie
Légende : oui non avec modération
Sources : CSA, infographie un enfant, un écran.
Quelques règles pour la gestion des écrans
Limiter et surveiller l'utilisation des écrans avec un emploi du temps.
Montrer l'exemple à vos enfants en limitant votre utilisation.
Encourager les activités physiques et la réalisation d'autres types de jeux.
Communiquer avec votre enfant sur les images qu'il a pu voir et répondre aux questions qu'il peut avoir.
Décider avec votre enfant (lorsqu'il est en âge de comprendre) des moments où il peut utiliser les écrans pour lui apprendre à s'autoréguler.
Ne pas mettre d'écrans dans les chambres des enfants pour que cela reste un lieu calme.
Bien respecter la signalétique du CSA.

SANTE Scolaire

Les médicaments à l'école sont interdits !

Un enfant malade présentant de la classe reste à la maison

Problème de santé temporaire : donner médicaments avec ordonnance à l'enseignant
+ remplir le formulaire d'auto-administration (aucun gestion technique n'est à faire par l'enseignant)

Problème de santé qui nécessite une prise de médicaments sur l'année
→ PAI (projet d'accueil individualisé)
→Merci d'en informer l'enseignant

Prise en charge extérieure par un personnel de santé
→ PAI prise en charge extérieur
→ Caler les rendez-vous avec les horaires de l 'école et récréation
→ En informer l'enseignant

Le certificat médical est exigé seulement dans le cas d'un retour suite
à une maladie contagieuse ayant nécessité une éviction scolaire

Assurance scolaire

Elle doit comporter 2 mentions obligatoires

Responsabilité civile

ET

Individuelle accident

MERCI de les fournir sous format papier
Pas d'impression à l'école

ELECTIONS des parents d'élèves

Vendredi 9 octobre



- Vote par correspondance
- Procédure donnée le 2 octobre

- Contact : parentsdelegueseliseechatin@googlegroups.com

Sou des écoles



Kermesse

Manifestations diverses

Vente de pizza

Contact : soudesecoles.eliseechatin@gmail.com

Evaluations nationales

Pour les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

Du 07 septembre 18 septembre

Matériel scolaire

La liste du matériel donné par l'école a été transmis aux parents en fin d'année dernière et en début d'année.

Le réassort sera fait par les parents au cours de l'année.

L'école fournit aussi les livres. Ces livres sont utilisés sur plusieurs années.

Si en fin d'année, les livres ont été détériorés, une compensation financière sera demandée.

PRENDRE SOIN DU MATERIEL DE L'ECOLE

Coopérative scolaire

Chaque famille est invitée à participer de à la hauteur de ses moyens à notre coopérative. Ces fonds aident les enseignants à mener à bien des projets de classe, des achats de jeux de cours, des abonnements à des revues pour les élèves, etc.

Il est demandé 15€ pour le 1 er enfant, 10€ pour le 2d enfant et 7€ pour les suivants.

https://occe-38.assoconnect.com/collect/description/74226-6-o-versement-de-la-cooperative-scolaire-ecole-elisee-chatin-2026-2027

MERCI de votre participation !

ONE

ONE (espace numérique enseignants / parents) :

La Ville de Grenoble dote toutes les écoles d'un Espace Numérique de Travail.

Plus d'infos : https://one.opendigitaleducation.com/decouvrez-one/un-espace-numerique/





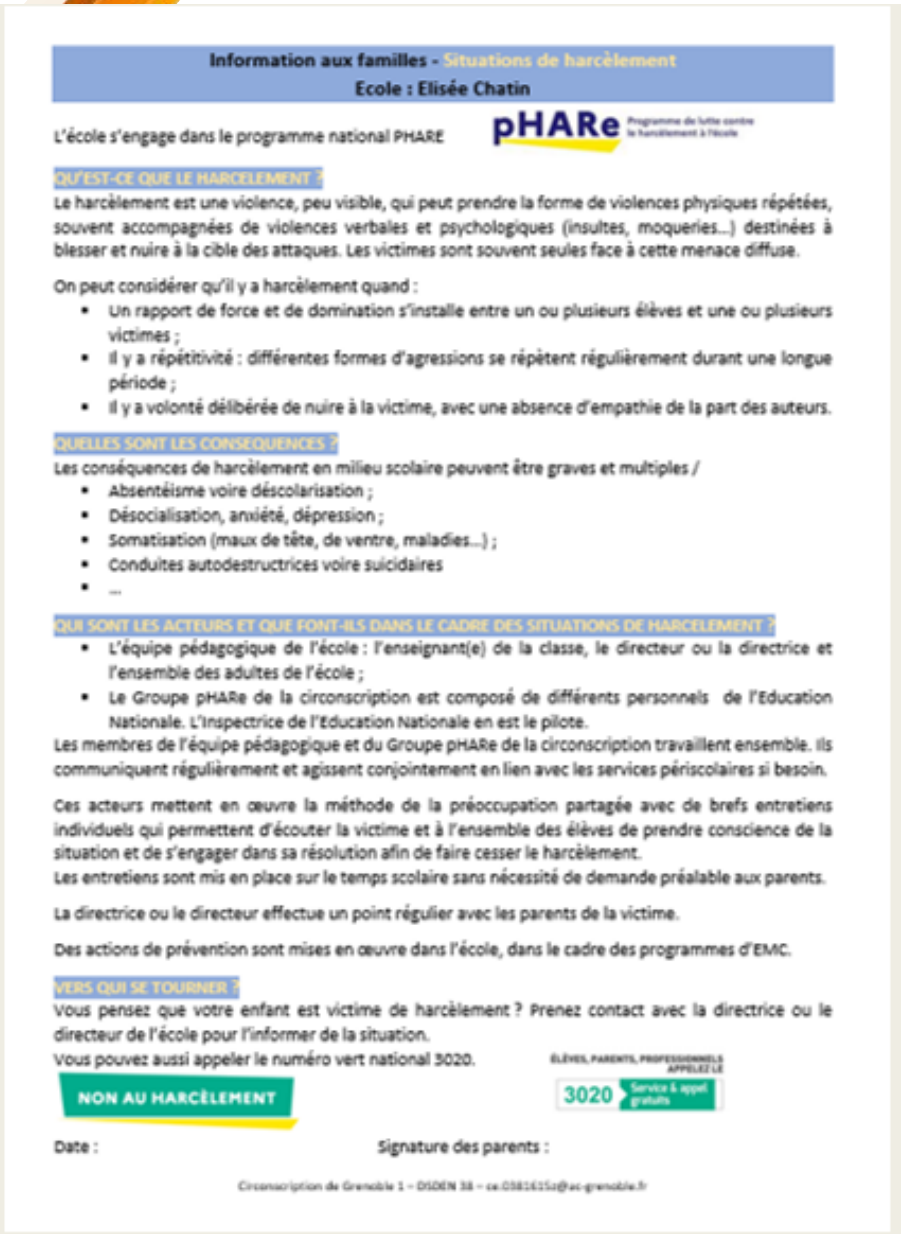
Utilisation de ONE à partir de la rentrée

Les nouveaux parents ont reçu des codes pour y accéder par mail.

Programme pHARE

Phare est un programme national de lutte contre le harcèlement qui vise à prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève.

Une information aux familles a été distribuée dans les cahiers verts.



Information aux familles - Situations de harcèlement
Ecole : Elisée Chatin

L'école s'engage dans le programme national PHARE

QU'EST-CE QUE LE HARCELEMENT ?

Le harcèlement est une violence, peu visible, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries…) destinées à blesser et nuire à la cible des attaques. Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- Un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- Il y a répétitivité : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- Il y a volonté délibérée de nuire à la victime, avec une absence d'empathie de la part des auteurs.

QUELLES SONT LES CONSEQUENCES ?

Les conséquences de harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples /

- Absentéisme voire déscolarisation ;
- Désocialisation, anxiété, dépression ;
- Somatisation (maux de tête, de ventre, maladies…) ;
- Conduites autodestructrices voire suicidaires
- …

QUI SONT LES ACTEURS ET QUE FONT-ILS DANS LE CADRE DES SITUATIONS DE HARCELEMENT ?

- L'équipe pédagogique de l'école : l'enseignant(e) de la classe, le directeur ou la directrice et l'ensemble des adultes de l'école ;
- Le Groupe pHARe de la circonscription est composé de différents personnels de l'Education Nationale. L'Inspectrice de l'Education Nationale en est le pilote.

Les membres de l'équipe pédagogique et du Groupe pHARe de la circonscription travaillent ensemble. Ils communiquent régulièrement et agissent conjointement en lien avec les services périscolaires si besoin.

Ces acteurs mettent en œuvre la méthode de la préoccupation partagée avec de brefs entretiens individuels qui permettent d'écouter la victime et à l'ensemble des élèves de prendre conscience de la situation et de s'engager dans sa résolution afin de faire cesser le harcèlement.
Les entretiens sont mis en place sur le temps scolaire sans nécessité de demande préalable aux parents.

La directrice ou le directeur effectue un point régulier avec les parents de la victime.

Des actions de prévention sont mises en œuvre dans l'école, dans le cadre des programmes d'EMC.

VERS QUI SE TOURNER ?

Vous pensez que votre enfant est victime de harcèlement ? Prenez contact avec la directrice ou le directeur de l'école pour l'informer de la situation.
Vous pouvez aussi appeler le numéro vert national 3020.

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS APPELEZ LE 3020 Service & appel gratuits

Date :

Signature des parents :

Circonscription de Grenoble 1 – DSDEN 38 – ce.0381615z@ac-grenoble.fr

Deuxième partie

Fonctionnement de chaque classe !

MERCI pour votre attention !

Belle année scolaire à tous !!



Merci!